



Numériser ses papiers d'identité

Par **houllin**, le 17/11/2024 à 10:42

Bonjour,

Une personne qui s'était fait voler son portefeuille m'a conseillé, vivement, de conserver une copie numérisée (recto/verso) de mes principaux papiers d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale) et aussi certificat d'immatriculation des véhicules.

Qu'en est-il de cette initiative dans le but de faciliter l'obtention nouvelle de ces documents en cas de vol ?

Je pose la question de l'utilité de cette initiative car

1 - d'autres personnes m'avaient affirmé que ça ne servait à rien

2 - je n'ai jamais vu ce type de conseil diffusé par les autorités de police, l'administration ou l'assurance maladie.

Par **amajuris**, le 17/11/2024 à 20:50

bonjour,

pour un voyage à l'étranger, les agences de tourisme conseillent de faire des photocopies de ses documents d'identité, il paraît que cela facilite le retour, bien évidemment les garder dans des endroits différents (et pas dans les bagages en soute).

sur le territoire national, j'ignore si cela présente un avantage, vous pouvez poser la question à l'état civil de votre mairie.

salutations

Par **yapasdequoi**, le **18/11/2024** à **15:12**

Bonjour,

Cette numérisation facilitera les déclarations de perte ou de vol.

Par **Henriri**, le **20/11/2024** à **14:15**

Hello !

Disposer de photocopies de nos documents officiels est forcément une commodité typiquement au cas où on perdrait ou se ferait voler les originaux...

NB : il existe désormais des applications officielles pour présenter à qui de droit de manière sécurisée sur smartphone notre carte d'identité, notre permis de conduire et notre carte vitale... les documents réels pouvant ainsi rester au chaud...

A+